

pas de phrases. C'est d'une sécheresse désespérante, car il y a peu d'indication de vocable, ni de dévotion particulière, ni de fondation de chapelle, etc. C'est l'ordonnance et pas autre chose. Les seuls renseignements que l'on obtient sont consignés comme par hasard, parce qu'ils font partie intégrante de l'ordonnance de réparation.

A Saint-Amour nous relevons la mention suivante qui est très intéressante : *Qua de (jovis sexta septembris 1470) visitando dictam ecclesiam fuit aperta per reverendissimum dominum episcopum Beritencis tunc suffraganeum domini nostri domini tomba sancti Amoris retro majus altare existens et fuerunt ostensa caput et alia ossa corporis dicti sancti omni populo ibidem in magna multitudine astante.* Saint Amour était un martyr de la légion thébéenne.

A Ambronay les visiteurs ont de grandes difficultés. Après une échange d'observations avec l'abbé de ce monastère, celui-ci adresse une requête qui est jointe au procès-verbal de la visite. Parmi les raisons et difficultés qu'il soulève, nous relevons celle-ci qui n'est pas sans intérêt : *..... semper parati recipere dominaciones vestras et bona mandata vestra illisque obedire et optemperare prout tenemur venerunt processionaliter hujusmodi monasterium caret pastore et regitur hujusmodi monasterium sub manu ducali per commissarios deputatos per illustrissimum dominum nostrum Sabaudie qui non permittunt aliquos foraneos intrare villam Ambroniaci sine speciali mandato dicti domini nostri ducis...* Le diocèse de Lyon à cette époque était à cheval sur trois royaumes, la France, la Savoie et le comté de Bourgogne ; sans compter toutes les provinces limitrophes où il y avait des enclaves.

Dans l'abbaye de Saint-Rambert en Bugey, les visiteurs furent par contre très bien reçus : *benigne humiliter et reverenter receperunt cum cruce et aqua benedicta. Et omnibus*